



DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

DÉLIBÉRATION D.2026.46 : Désignation d'un délégué du Conseil municipal au sein du SYDER

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19 heure 00, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Guillaume GIRAUD, Maire de Brindas.

Date de convocation : 12/05/2026

Date d'affichage : 12/05/2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de procurations données : 2

Absent non représenté : 12

Nombre de votants : 17

Etaient présents :

Guillaume GIRAUD, Gérard BICHONNIER, Justine PINTO RÉIS, Marion GUEDES, Lionel TOUZET, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Laurent FERLET, Laetitia ROSA DA COSTA, Julie CROS, Gabriel SÉVERIN, Fabrice PÉCOU, Bérengère GARDON, Philippe ROBIN, Mathis BLANCHARD, Martine PILAZ.

Avaient donné pouvoir :

Nathalie POIGNET pouvoir à Laurent FERLET, Jonathan FOURNIER pouvoir à Gabriel SÉVERIN

Absent non représenté :

Patrick BIANCHI, Pierre BOUYSSOUX, Gwendoline PRADEL, Carole CHAPON, Céline FAYOLLE, Frédéric JEAN, Fabrice VERICEL, Danielle GEREZ, Martine LALAUZE, Sylvie PETER, Éric BEARZATTO, Patrick WAWRZYNIAK

Secrétaire de séance : Gabriel SÉVERIN

Par délibération n°D2026-26 du 30 mars 2026, la Commune de Brindas a approuvé à l'unanimité la désignation des délégués du Conseil municipal au sein des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes.

Parmi eux, Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT a été désignée comme déléguée titulaire au sein du SYDER.

Par courrier, Mme GAUDET DIT TRAFIT a informé le président du SYDER de son souhait de démission de cette fonction.

De ce fait, il convient de délibérer à nouveau pour désigner un nouveau délégué titulaire de la Commune qui siègera aux comités syndicaux du SYDER.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,



VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles et L5211-8 relatifs à l'élection et l'organisation des organes délibérant des établissements publics de coopération intercommunale

VU la délibération n°D2026-26 du 30 mars 2026 désignant les délégués du Conseil municipal au sein des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes

APRÈS AVOIR PRIS ACTE de la démission de Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT de son poste de déléguée titulaire de la Commune au sein du SYDER

CONSIDÉRANT la nécessité de délibérer à nouveau pour désigner un délégué titulaire de la Commune au sein du SYDER,

DÉLIBÈRE

- **ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE** M. Guillaume GIRAUD, issu de la liste Brindas avec vous – la liste d'union, comme délégué titulaire de la Commune de Brindas au sein du SYDER.

Résultat du vote : Unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 18 mai 2026

Et affiché le 18 mai 2026

Brindas le 18-mai 2026

Le secrétaire,

Gabriel SÉVERIN



Le Maire,

Guillaume GIRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.